

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2009

Membres Présents : MM. GUERDER, REITER, KAISER, PRETZ, BAUCHEL, LELONG, KORMANN (arrivé à 20h40), SCHWEITZER, THIRION (arrivé à 20h50), MMES BACH (arrivée à 20h40), BERTRAND, RIES, TEITGEN

Absents avec excuse : MM. THIL

Absent non-excuse : MM. DIDELOT

## 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009

**Décision prise à l'unanimité**

## 2) COMMUNICATIONS

### - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M le maire expose au conseil municipal les points principaux, concernant Rodemack, évoqués dans le cadre du vote du budget primitif 2009 de la C.C.C.E. lors du Conseil Communautaire du 31 mars :

**Enfance** (multi-accueil), **Voirie** (convention d'entretien), **Aménagement qualitatif** (travaux de mise en valeur de l'accès du site du château), **Taxe Professionnelle** (taux fixé à 7.47%), **S.T.E.P.** (maintien des redevances), **Ordures Ménagères** (taux fixé à 8.65%).

### - ATELIERS MUNICIPAUX

Les ateliers municipaux sont désormais équipés d'une alarme anti-intrusion

### - PERISCOLAIRE

L'assemblée générale des Catt'mômes qui s'est déroulé le vendredi 24 avril 2009 a permis de mettre en évidence une augmentation sensible des effectifs de la structure périscolaire de Rodemack. En effet, la fréquentation quotidienne moyenne est passée de 24 à 28 enfants les matins, de 44 à 54 enfants les midis et de 19 à 25 enfants le soir.

Le budget rodemackois approuvé lors de l'assemblée générale s'établit comme suit :

- Dépenses :	101 464.06 €.
- Recettes :	104 285.58 €

### - INSCRIPTION SCOLAIRE

Les inscriptions à l'école maternelle « le Petit Prince » et l'école élémentaire « Jean-Marie Pelt » se dérouleront le lundi 18 mai de 8h30 à 12h00 dans les écoles respectives.

Les parents concernés sont invités à se présenter pour cette occasion munis du carnet de vaccination de l'enfant et du livret de famille.

### - VALORISATION DU SITE DU CHATEAU

La C.C.C.E. a fait paraître le 21 avril 2009 un avis d'appel à la concurrence (concours restreint) en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la conception, l'étude et la réalisation de la valorisation de la Citadelle de Rodemack.

#### - **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le comité de pilotage, composé d'élus et de représentants de la SODEVAM, a entendu, lors d'entretiens qui se sont tenus en mairie le 20 avril, les 6 candidats présélectionnés pour avoir à charge la conception, l'étude et la réalisation du lotissement communal. La commission d'appel d'offres de la SODEVAM désignera l'équipe lauréate le jeudi 30 avril. Ce futur quartier de Rodemack s'annonce comme exemplaire sur le plan environnemental, paysager et architectural.

#### - **FOYER SOCIOCULTUREL**

Le 31 mars a eu lieu le procès relatif aux accusations de détournement émises à l'encontre des anciens présidents du foyer. A cette occasion, les prévenus ont été reconnus coupables des faits qui leurs étaient reprochés et devront rembourser la somme détournée de 12 182€, ainsi que 500€ au titre de l'art. L-475-1 du code pénal. Cette peine est assortie de 5 mois de prison avec sursis et de 3 ans de mise à l'épreuve.

#### - **« PETITE CARCASSONNE »**

La commission locale de sécurité s'est réunie le 14 avril en vue de la réouverture de l'établissement « La Petite Carcassonne » située Place de la Porte de Sierck. La commission a rendu un avis favorable et le conseil municipal souhaite à la nouvelle gérante tout le succès attendu. L'établissement devrait rouvrir le 01 mai 2009.

#### - **M. FRANCOIS WELFRINGER**

Le maire et l'ensemble du conseil municipal ont tenu à rendre hommage à la mémoire de M. François Welfringer qui nous a quitté le 13 avril 2009. Tout au long de sa vie, M. Welfringer a été un acteur de la vie locale de part les services rendus sur le plan associatif, communal et scolaire.

#### - **CONVENTION FCTVA**

Le maire a annoncé au conseil municipal que la convention relative au Fonds de Compensation de la T.V.A. a été signée le 27 avril 2009 en sous-préfecture de Thionville.

#### - **ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE**

L'entretien des poteaux incendie de la Commune se déroulera comme suit :

. FAULBACH – SEMMING : le jeudi 30 avril de 18 à 21h

. RODEMACK – ESING : le vendredi 1<sup>er</sup> mai de 8h30 à 13h00

Ces interventions pourront engendrer des baisses de pression sur le réseau d'eau potable.

### **3) COMPTE DE GESTION 2009**

Le Conseil Municipal, considérant qu'il y a concordance avec le Compte Administratif 2008, déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Décision prise à l'unanimité**

### **4) ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE**

Vu la nécessité d'équiper l'école J.M. PELT d'un matériel professionnel de nettoyage des sols, Sur proposition de M. le maire, suite à l'analyse de 3 offres reçues, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'acquérir, auprès de la société ARROW BALL à Illange, une autolaveuse CLEANFIX 410Ew d'un montant de 1 990€ ht.

**Décision prise à l'unanimité**

## **5) MISE EN CONFORMITE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'EGLISE**

Vu le rapport de la société Bodet sur la vétusté de l'installation électrique d'alimentation des cloches de l'église Saint-Nicolas,

Vu les dégradations récurrentes du tableau intermédiaire situé sur la tribune et la nécessité de le supprimer,  
Sur proposition de M. le maire suite à l'analyse de 3 offres reçues,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de confier l'exécution des travaux à la société Bodet pour la somme de 2 425.00€ ht.

**Décision prise à l'unanimité**

## **6) SUBVENTION A LA MISSION LOCALE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 419 € à la Mission Locale du Nord Mosellan.

**Décision prise à l'unanimité**

## **7) ACCEPTATION D'UN CHEQUE**

Le Conseil Municipal accepte le versement du chèque suivant :

- 1 895.14 € par GROUPAMA, en règlement du remplacement d'une borne à incendie Route de Halling.

**Décision prise à l'unanimité**

## **8) AMENAGEMENT D'UN JARDIN FEUILLE PAR L'ASSOCIATION DES VIEILLES PIERRES**

L'aménagement du jardin feuille a démarré lors du stage de topographie mené par l'A.V.P. durant le mois d'avril. Le chantier se poursuivra en juin avec le stage patrimoine et en juillet-août avec l'organisation annuelle des chantiers de jeunes bénévoles.

Afin de finaliser ce projet et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter l'offre de la Ville de Metz pour l'acquisition de 25 tonnes de pavés anciens au prix de 45.73€ TTC/tonne, soit un montant TTC de 1 143.25€.

**Décision prise à l'unanimité**

## **9) MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE ET SECURITE DES GITES COMMUNAUX**

Vu le rapport diagnostic établi par l'APAVE,

Vu la nécessité de mettre en conformité les gîtes communaux au regard des nouvelles dispositions en matière de locaux à sommeil et de provoquer une commission de sécurité,

Vu le descriptif des travaux à entreprendre, notamment la mise en œuvre d'un Système de Sécurité Incendie de Catégorie A et le cloisonnement Coupe-Feu de la cage d'escalier,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'allouer la somme estimée de 8000€ ht pour répondre à l'ensemble des travaux prescrits.

**Décision prise à l'unanimité**

## **10) SUITE A DONNER AU COURRIER DE M ET MME FAREMELLI CONCERNANT L'IMMEUBLE ATTENANT AU FOYER**

Après l'étude du courrier adressé le 13 mars 2009 par M & Mme Faramelli sommant le conseil municipal de leur rétrocéder le bien acquis en vue de l'extension du foyer socioculturel et de la création d'un restaurant périscolaire, il s'avère que les conditions fixées par l'article L 213-11 du Code de l'urbanisme ne sont pas remplies.

Ce texte de loi concerne, d'une part, l'hypothèse dans laquelle le conseil municipal souhaiterait utiliser ou vendre le bien concerné à d'autres fins que celles pour lesquelles il l'a acquis et précise, d'autre part, que les demandeurs n'en seraient toutefois pas exclusivement les bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance de l'étude de faisabilité menée sur ce bâtiment, rappelle que ce projet demeure plus que jamais d'actualité et décide, par conséquent, qu'aucune suite ne sera donnée à la demande de M & Mme Faramelli.

**Décision prise à l'unanimité**

## **11) DIVERS**

### **- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ au foyer socioculturel pour la régularisation des frais d'avocat engagés dans le cadre du procès des anciens présidents de l'association.

**Décision prise à l'unanimité**

### **- REGULARISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal d'arpentage régularisant les limites de l'espace public et après avoir délibéré, accepte la cession de 62 ca pour l'euro symbolique, Autorise le maire, en qualité de notaire, à établir l'acte administratif correspondant, Désigne M. Jean-Marie Reiter, Adjoint au maire, pour signer l'acte au nom de la commune.

**Décision prise à l'unanimité**

